

RÉSUMÉ ÉPIDÉMIOLOGIQUE DÉTAILLÉ

(Archivé) Cas de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron) ou la S-Gene Target Failure (SGTF, défaillance de la cible du gène S) en Ontario : Du 31 octobre 2021 au 11 décembre 2021

Publication : décembre 2021

Archivé: septembre 2022

ARCHIVÉ

Ce matériel archivé est disponible uniquement à des fins de recherche historique et de référence. Celui-ci n'est plus mis à jour et il se peut qu'il ne reflète plus les directives actuelles.

Ce rapport fournit une analyse ciblée sur les cas confirmés de COVID-19 avec le variant préoccupant (VOC) de la lignée B.1.1.529 (Omicron) ou, si les informations sur la lignée ne sont pas disponibles, la défaillance de la cible du gène S (SGTF) détectée (un marqueur pour le variant Omicron). Ce rapport comprend les informations les plus récentes disponibles dans la solution de gestion des contacts et des cas de santé publique (Solution GCC) pour tous les bureaux de santé publique (BSP) de l'Ontario en date du 15 décembre 2021.

Pour de plus amples renseignements sur le séquençage du génome entier, veuillez consulter le rapport de Santé publique Ontario (SPO) intitulé <u>Rapport sur le séquençage du génome entier du CoV-2 du SRAS en Ontario</u>. Veuillez consulter la ressource interactive <u>Outil de surveillance des données sur la COVID-19</u> pour connaître les données les plus actuelles sur la COVID-19 par bureau de santé publique, tranche d'âge, sexe et tendances au fil du temps. Un <u>résumé épidémiologique quotidien</u>, un <u>résumé épidémiologique hebdomadaire</u> ainsi que d'autres rapports épidémiologiques détaillés sont accessibles sur le site Web de Santé publique Ontario, <u>Données sur la COVID-19 et surveillance</u>.

Faits saillants

- En date du 11 décembre 2021, l'Ontario a rapporté un total de 146 cas de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron), et 852 cas pour lesquels une défaillance de la cible du gène S (SGTF) a été détectée, soit un total de 998 cas omicron/SGTF.
- Des cas d'Omicron/SGTF ont été confirmés dans 24 des 34 bureaux de santé publique et 6 des 7 régions géographiques de la province.

- Environ 57,1 % des cas d'Omicron/SGTF sont des femmes et 50,6 % ont entre 20 et 30 ans.
- Parmi les cas Omicron/SGTF signalés, 85,0 % des cas sont symptomatiques, 1,7 % des cas sont considérés comme des réinfections et 0,3 % des cas ont signalé au moins une comorbidité médicale.
- En ce qui concerne le statut vaccinal, 26,3 % des cas Omicron/SGTF ont été signalés comme non vaccinés et 70,6 % comme des infections en dépit de la vaccination.

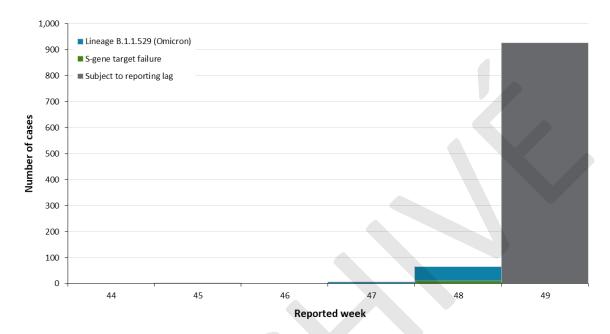


- 5,9 % des cas Omicron/SGTF ont signalé une exposition lors d'un voyage comme source probable d'infection. Une infection probable par un contact proche d'un cas confirmé a été signalée dans 45,7 % des cas et une infection associée à une éclosion dans 17,8 % des cas.
- Un total de 0 décès a été rapporté parmi les cas Omicron/SGTF (létalité : 0,0 % Seules 5 hospitalisations (0,5 %) ont été signalées parmi les cas Omicron/SGTF.
- Depuis le 31 octobre (semaine 44), 27 foyers d'éclosion ont été signalés avec Omicron ou SGTF comme lignée ou mutation du foyer, respectivement.

Dans ce document, l'expression « date de déclaration des bureaux de santé publique » fait référence à la date à laquelle les bureaux de santé publique locaux ont été informés du cas pour la première fois. Les corrections ou mises à jour de données peuvent entraîner la suppression ou la mise à jour d'enregistrements de cas de rapports antérieurs. Par conséquent, les comparaisons des dénombrements de cas par bureau de santé publique peuvent ne pas correspondre aux « nouveaux » cas quotidiens déclarés publiquement par la province pour la même période, ce qui reflète la différence dans les dénombrements cumulatifs entre un jour et le suivant.

Caractéristiques des cas

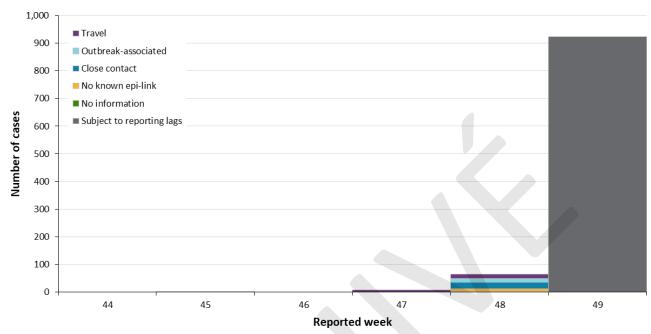
Figure 1. Cas confirmés de la lignée B.1.1.529 de la COVID-19 (Omicron) ou de défaillance de la cible du gène S* détectés par semaine de déclaration du bureau de santé publique : Ontario, du 31 octobre 2021 au 11 décembre 2021



Remarque: La semaine 44 correspond au 31 octobre au 6 novembre 2021 et la semaine 49 au 5 au 11 décembre 2021. Voir le <u>tableau 1A</u> de l'annexe A pour la liste des semaines et les dates de début et de fin correspondantes. La semaine signalée est la semaine où le cas a été signalé, et non la semaine où le VOC a été repéré. Les détails sur les tests pour les variants préoccupants se trouvent dans les <u>notes techniques</u>. Interpréter les tendances du VOC avec prudence en raison du délai variable nécessaire pour effectuer les tests ou l'analyse génomique après le premier test positif pour le SRAS-CoV-2. La barre grise représente les jours où les données sont susceptibles de changer en raison de retards dans l'identification des cas, la déclaration et/ou la saisie des données (pour les cas de COVID-19), et en outre, en raison de retards dans le séquençage (pour les cas de variants préoccupants de COVID-19).

* Cas avec défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée, identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction. Si un VOC est identifié par une analyse génomique, les cas initialement classés comme une mutation peuvent être mis à jour et déplacés vers la lignée appropriée (par exemple, B.1.1.529).

Figure 2. Cas confirmés de la lignée B.1.1.529 de la COVID-19 (Omicron) ou SGTF* par infection probable et par semaine de déclaration du bureau de santé publique : Ontario, du 31 octobre 2021 au 11 décembre 2021



Remarque: La semaine 44 correspond au 31 octobre au 6 novembre 2021 et la semaine 49 au 5 au 11 décembre 2021. Voir le <u>tableau 1A</u> de l'annexe A pour la liste des semaines et les dates de début et de fin correspondantes. La semaine déclarée est basée sur la semaine où le cas a été signalé, et non sur la semaine où le VOC a été repéré. Les détails sur les tests pour les variants préoccupants se trouvent dans les <u>notes techniques</u>. Interpréter les tendances des VOC avec prudence en raison des variations dans les délais nécessaires pour effectuer des tests ou une analyse génomique à la suite du test positif initial pour SARS-CoV-2. La barre grise représente les jours où les données sont susceptibles de changer en raison de retards dans l'identification des cas, la déclaration ou la saisie des données (pour les cas de COVID-19), et en outre, en raison de retards dans le séquençage (pour les cas de variants préoccupants de COVID-19).

* Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

Source des données : Solution GCC

Tableau 1. Nombre de cas confirmés de COVID-19 de B.1.1.529 (Omicron) ou SGTF* par sexe et groupe d'âge : Ontario

Sexe et groupe d'âge (années)	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage cumulé
Sexe : Hommes	424	42,5 %
Sexe : Femmes	570	57,1 %
Âge : 0 à 4	18	1,8 %
Âge : 5 à 11	103	10,3 %
Âge : 12 à 19	182	18,2 %
Âge : 20 à 39	505	50,6 %
Âge : 40 à 59	159	15,9 %
Âge : 60 à 79	29	2,9 %
Âge : 80 ou plus	2	0,2 %
Total	998	100,0 %

Remarque: Tous les cas n'ont pas un sexe ou un âge déclaré. Les corrections ou mises à jour des données peuvent entraîner la suppression ou la mise à jour d'enregistrements de cas de rapports antérieurs et peuvent donner lieu à des totaux de sous-ensembles (par exemple, sexe, groupe d'âge) qui diffèrent des dénombrements de cas antérieurs rendus publics.

Source des données : Solution GCC

Tableau 2. Cas confirmés de B.1.1.529 (Omicron) ou SGTF* par état des symptômes : Ontario

État des symptômes	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage cumulé
Symptomatique	848	85,0 %
Asymptomatique	93	9,3 %
Inconnu**	57	5,7 %
Total	998	100,0 %

Remarque: * Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 de la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

^{*} Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

^{**} Aucune donnée sur les symptômes n'a été enregistrée dans Solution GCC, notamment en précisant que le cas était asymptomatique.

Tableau 3 : Résumé des cas de réinfection de B.1.1.529 (Omicron) ou SGTF* : Ontario

Réinfection	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage de tous les cas
Nombre de cas de réinfection	17	1,7 %

Remarque : Les cas identifiés comme des réinfections qui répondent à la définition du ministère de la Santé : Définition de cas — Maladie à coronavirus (COVID-19) indiquée par les bureaux de santé publique qui ont coché la case de réinfection.

Source des données : Solution GCC

Tableau 4 : Résumé des comorbidités des cas de B.1.1.529 (Omicron) ou SGTF* : Ontario

Comorbidité	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage de tous les cas
Toute comorbidité médicale signalée	3	0,3 %
Aucune comorbidité médicale signalée**	995	99,7 %

Remarque : Des informations sur la manière dont les cas sont regroupés dans chaque catégorie sont disponibles dans les <u>notes techniques</u>.

^{*} Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

^{*} Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

^{**} Peut inclure des cas qui ont une comorbidité médicale, mais le renseignement n'a pas été enregistré dans Solution GCC

Statut vaccinal

Tableau 5. Résumé des cas confirmés de la lignée B.1.1.529 de la COVID-19 (Omicron) ou SGTF* par statut vaccinal : Ontario

Statut vaccinal	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage de tous les cas
Cas non vacciné	262	26,3 %
Cas partiellement vacciné	14	1,4 %
Cas post-vaccination	705	70,6 %
Après la 3 ^e dose	9	0,9 %
Inconnu**	8	0,8 %

Remarque : Les définitions des catégories de vaccins sont incluses dans les Notes techniques.

Source des données : Solution GCC, COVaxON

^{*} Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

^{**} Le statut vaccinal peut être inconnu pour les cas signalés à Solution GCC après que les données COVaxON ont été extraites et liées aux données Solution GCC le 13 décembre 2021.

Exposition

Tableau 6. Résumé des cas confirmés de la lignée B.1.1.529 (Omicron) ou SGTF* par source probable d'infection : Ontario

Exposition	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage cumulé
Les déplacements	59	5,9 %
Associé à une éclosion	178	17,8 %
Contact étroit avec un cas confirmé	456	45,7 %
Aucun lien épidémiologique connu	206	20,6 %
Informations manquantes ou inconnues	110	9,9 %
Total	998	100,0 %

Remarque : Des informations sur la manière dont les cas sont regroupés dans chaque catégorie sont disponibles dans les notes techniques.



^{*} Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

Source des données : Solution GCC

Gravité

Tableau 7. Cas confirmés de la lignée B.1.1.529 de la COVID-19 (Omicron) ou SGTF* par gravité et résultat : Ontario

Gravité	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage de tous les cas
Déjà hospitalisé	5	0,5 %
A déjà été dans une unité de soins intensifs (USI)	0	0,0 %
Décès constaté	0	0,0 %

Remarque: La détermination de la gravité et les indicateurs de résultats sont décrits dans les Notes techniques. Les corrections ou les mises à jour des données peuvent entraîner la suppression ou la mise à jour d'enregistrements de cas et faire en sorte que les totaux diffèrent des chiffres de cas publiés dans le passé.

* Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 de la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par

Source des données : Solution GCC

le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

Géographie

Tableau 8. Nombre de cas confirmés de COVID-19 de B.1.1.529 (Omicron) ou de SGTF* par bureau de santé publique et par région : Ontario

bureau de santé publique et région	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage des cas cumulés
Northwestern Health Unit	0	0,0 %
Thunder Bay District Health Unit	6	0,6 %
TOTAL NORD-OUEST	6	0,6 %
Algoma Public Health	0	0,0 %
North Bay Parry Sound District Health Unit	0	0,0 %
Porcupine Health Unit	0	0,0 %
Public Health Sudbury & Districts	0	0,0 %
Timiskaming Health Unit	0	0,0 %
TOTAL NORD-EST	0	0,0 %
Ottawa Public Health	154	15,4%
Eastern Ontario Health Unit	8	0,8 %
Hastings Prince Edward Public Health	1	0,1 %
Kingston, Frontenac and Lennox & Addington Public Health	363	36,4 %
Leeds, Grenville & Lanark District Health Unit	7	0,7 %
Renfrew County and District Health Unit	1	0,1 %
TOTAL EST	534	53,5%
Durham Region Health Department	41	4,1 %
Haliburton, Kawartha, Pine Ridge District Health Unit	0	0,0 %
Peel Public Health	71	7,1%
Peterborough Public Health	1	0,1 %
Simcoe Muskoka District Health Unit	13	1,3 %

bureau de santé publique et région	Nombre de cas cumulés jusqu'au 11 décembre 2021	Pourcentage des cas cumulés
York Region Public Health	34	3,4 %
TOTAL CENTRE EST	160	16,0 %
Toronto Public Health	112	11,2 %
TOTAL TORONTO	112	11,2%
Chatham-Kent Public Health	0	0,0 %
Grey Bruce Health Unit	4	0,4 %
Huron Perth Public Health	1	0,1 %
Lambton Public Health	1	0,1 %
Middlesex-London Health Unit	12	1,2 %
Southwestern Public Health	0	0,0 %
Windsor-Essex County Health Unit	1	0,1 %
TOTAL SUD-OUEST	19	1,9 %
Brant County Health Unit	7	0,7 %
City of Hamilton Public Health Services	25	2,5 %
Haldimand-Norfolk Health Unit	0	0,0 %
Halton Region Public Health	78	7,8 %
Niagara Region Public Health	3	0,3 %
Region of Waterloo Public Health and Emergency Services	24	2,4 %
Wellington-Dufferin-Guelph Public Health	30	3 %
TOTAL CENTRE OUEST	167	16,7 %
TOTAL ONTARIO	998	100,0 %

Remarque: Les détails sur les tests pour les variants préoccupants se trouvent dans les <u>notes techniques</u>. Interpréter les tendances du VOC avec prudence en raison du délai variable nécessaire pour effectuer les tests ou l'analyse génomique après le premier test positif pour le SRAS-CoV-2.

^{*} Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 avec la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiée par l'analyse génomique ainsi que les cas avec une défaillance de la cible du gène S sans information sur la lignée identifiés par le test PCR et signalés dans Solution GCC au moment de l'extraction.

Éclosions

Tableau 9. Nombre de foyers déclarés par les bureaux de santé publique de la lignée B.1.1.529 de la COVID-19 (Omicron) ou du SGTF*, par type d'établissement : Ontario

Type d'établissement	Rapporté la semaine 49 (du 5 au 11 décembre)	Nombre d'éclosions en cours	Nombre cumulé de foyers signalés jusqu'au 11 décembre
Soins en communauté	0	0	0
Les foyers de soins de longue durée	0	0	0
Maison de retraite	0	0	0
Hôpitaux.	0	0	0
Vie en communauté	3	3	3
Établissement correctionnel	0	0	0
Refuge	0	0	0
Foyer de groupe/logement supervisé	2	2	2
Hébergement à court terme	0	0	0
Congrégation autre	1	1	1
Éducation et garde d'enfants	10	11	11
Garde d'enfants	0	0	0
Camp — Jour	0	0	0
Camp — Nuitée	0	0	0
Camp — Non spécifié	0	0	0
École — primaire	7	7	7
École — primaire/secondaire	0	0	0
École — secondaire	2	2	2
École — post-secondaire	1	2	2
Autres établissements	13	13	13

Type d'établissement	Rapporté la semaine 49 (du 5 au 11 décembre)	Nombre d'éclosions en cours	Nombre cumulé de foyers signalés jusqu'au 11 décembre
Bar/restaurant/boîte de nuit	2	2	2
Services médicaux/de santé	1	1	1
Milieux des services personnels	0	0	0
Remise en forme récréative	3	3	3
Vente au détail	1	1	1
Autres activités récréatives/communautaires	1	1	1
Lieu de travail — Ferme	0	0	0
Lieu de travail — Traitement des aliments	0	0	0
Autres types de lieux de travail	3	3	3
Autre	0	0	0
Inconnu	2	2	2
Nombre total de foyers d'éclosion	26	27	27

Remarque: La semaine de déclaration est basée sur la date de déclaration de l'éclosion, et, si celle-ci n'est pas disponible, sur la date à laquelle le bureau de santé publique a créé l'éclosion. Les éclosions en cours comprennent toutes les éclosions qui sont « ouvertes » dans la Solution GCC sans qu'une « date de fin déclarée » ait été enregistrée. Les renseignements pour la semaine la plus récente devraient être interprétés avec prudence en raison de retards de déclaration. Les catégories d'éclosions s'excluent mutuellement. Le commerce de détail comprend des environnements tels que les épiceries, les pharmacies, les centres commerciaux, etc. Les autres types de lieux de travail comprennent des environnements tels que les bureaux ainsi que les entrepôts, l'expédition et la distribution, les installations de fabrication, les mines et les chantiers de construction, etc. Les autres loisirs/communautés comprennent des lieux tels que les lieux de divertissement et d'événements, les rassemblements (par exemple, les mariages), les lieux de culte, etc. Les services médicaux ou de santé désignent les établissements tels que les cabinets médicaux ou les cliniques, les centres de bien-être, etc., et excluent les catégories énumérées dans le groupe des établissements de soins collectifs.

^{*} Inclut tous les foyers confirmés de COVID-19 avec le champ de lignée du foyer signalé comme « lignée B.1.1.529 » ainsi que les foyers où le champ de mutation du foyer a signalé « défaillance de la cible du gène S ». La reclassification continue des milieux pour les éclosions signalées peut donner lieu à des dénombrements d'éclosions qui peuvent différer des dénombrements signalés précédemment. Les éclosions survenues à l'extérieur de l'Ontario sont exclues de tous les dénombrements d'éclosions.

Tableau 10. Cas confirmés de COVID-19* associés à des foyers d'éclosion de la lignée B.1.1.529 de la COVID-19 (Omicron) ou du SGTF par type d'établissement et par semaine de déclaration du bureau de santé publique : Ontario

Cas associés au type de cadre de l'éclosion	Rapporté la semaine 48 (28 novembre au 4 décembre)	Rapporté la semaine 49 (du 5 au 11 décembre)	Nombre cumulé de cas
Soins en communauté	0	0	0
Les foyers de soins de longue durée	0	0	0
Maison de retraite	0	0	0
Hôpitaux.	0	0	0
Vie en communauté	0	20	20
Établissement correctionnel	0	0	0
Refuge	0	0	0
Foyer de groupe/logement supervisé	0	18	18
Hébergement à court terme	0	0	0
Congrégation autre	0	2	2
Éducation et garde d'enfants	2	29	31
Garde d'enfants	0	0	0
Camp — Jour	0	0	0
Camp — Nuitée	0	0	0
Camp — Non spécifié	0	0	0
École — primaire	0	25	25
École — primaire/secondaire	0	0	0
École — secondaire	1	3	4
École — post-secondaire	1	1	2
Autres établissements	5	75	80
Bar/restaurant/boîte de nuit	0	11	11

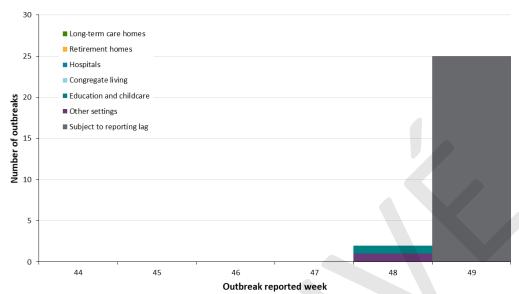
Cas associés au type de cadre de l'éclosion	Rapporté la semaine 48 (28 novembre au 4 décembre)	Rapporté la semaine 49 (du 5 au 11 décembre)	Nombre cumulé de cas
Services médicaux/de santé	0	3	3
Milieux des services personnels	0	0	0
Remise en forme récréative	0	28	28
Vente au détail	0	4	4
Autres activités récréatives/communautaires	0	5	5
Lieu de travail — Ferme	0	0	0
Lieu de travail — Traitement des aliments	0	0	0
Autres types de lieux de travail	5	17	22
Autre	0	0	0
Inconnu	0	7	7
Nombre total de cas	7	133	131

Remarque: Les nombres de cas pour la semaine la plus récente devraient être interprétés avec prudence en raison de retards de déclaration. Les catégories d'éclosions s'excluent mutuellement. Le commerce de détail comprend des établissements tels que les épiceries, les pharmacies, les centres commerciaux, etc. Les autres types de lieux de travail comprennent des environnements tels que les bureaux ainsi que les entrepôts, l'expédition et la distribution, les installations de fabrication, les mines et les chantiers de construction, etc. Les autres loisirs/communautés comprennent des lieux tels que les lieux de divertissement et d'événements, les rassemblements (par exemple, les mariages), les lieux de culte, etc. Les services médicaux/de santé désignent les établissements tels que les cabinets médicaux ou les cliniques, les centres de bien-être, etc., et excluent les catégories énumérées dans le groupe des établissements de soins collectifs.

La reclassification continue des milieux pour les éclosions signalées peut donner lieu à des dénombrements de cas qui peuvent différer des dénombrements signalés précédemment. Les cas associés à des éclosions à l'extérieur de l'Ontario sont exclus du dénombrement des cas dans ce tableau.

^{*} Comprend tous les cas liés à des éclosions pour lesquelles le champ lignée de l'éclosion est la lignée B.1.1.529 (Omicron) ou le champ de mutation de l'éclosion est la défaillance de la cible du gène S, quels que soient les renseignements sur la lignée ou la mutation du cas (c'est-à-dire que les cas associés à une éclosion peuvent inclure des cas identifiés comme lignée B.1.1.529 [Omicron]), d'autres lignées COVID-19 et des cas sans lignée enregistrée dans Solution GCC).

Figure 3. Foyers d'éclosion de la lignée B.1.1.529 de la COVID-19 (Omicron) ou du SGTF* déclarés par le bureau de santé publique, par type de cadre d'éclosion et semaine déclarée : Ontario



Remarque: Si la date de déclaration de l'éclosion par le bureau de santé publique n'est pas disponible, la date à laquelle le bureau de santé publique a créé l'éclosion est utilisée. La semaine 44 correspond au 31 octobre au 6 novembre 2021 et la semaine 49 au 5 au 11 décembre 2021. Voir <u>Tableau 1A</u> de l'annexe A pour une liste des semaines et des dates de début et de fin correspondantes. Les lieux de vie collectifs comprennent les foyers de groupe, les refuges, les établissements correctionnels, etc. Les autres milieux comprennent les foyers sur les lieux de travail, les restaurants, les lieux de loisirs, etc.

* Inclut tous les foyers confirmés de COVID-19 avec le champ de lignée du foyer signalé comme « lignée B.1.1.529 » ainsi que les foyers où le champ de mutation du foyer a signalé « défaillance de la cible du gène S ». Source des données : Solution GCC

Notes techniques

Sources de données

- Les données de ce rapport sont basées sur les informations extraites avec succès de la solution de gestion des contacts et des cas de santé publique (Solution GCC) pour tous les bureaux de santé publique par Santé publique Ontario en date du 15 décembre 2021 à 13 heures.
- Les données concernant la vaccination contre la COVID-19 reposent sur des données extraites de l'application COVaxON du ministère de la Santé le 13 décembre 2021 à environ 7 heures. Les données extraites de COVaxON ont par la suite été reliées aux données relatives aux cas de COVID-19 tirées de la Solution de gestion des cas et des contacts (Solution GCC) pour tous les bureaux de santé publique par Santé publique Ontario en date du 13 décembre 2021 à 13 heures.
- La Solution GCC et le système COVaxON sont des systèmes dynamiques de déclaration des maladies qui permettent de mettre à jour de façon continue les données précédemment saisies.
 Par conséquent, les données extraites de la Solution GCC et de COVaxON constituent un instantané au moment de l'extraction et peuvent différer des résumés précédents ou ultérieurs.

Mises en garde concernant les données

- Les données représentent les renseignements sur les cas et la vaccination qui sont rapportés aux bureaux de santé publique et saisis dans la Solution GCC et COVaxON. Par conséquent, tous les chiffres sont sujets à des degrés variables de sous-déclaration en raison d'un éventail de facteurs, notamment la reconnaissance de la maladie ou la demande de soins médicaux, qui peuvent dépendre de la gravité de la maladie, des pratiques cliniques, des modifications des analyses de laboratoire et des comportements en matière de déclaration.
- Les retards dans la saisie des données dans la Solution GCC en raison des baisses d'effectifs les fins de semaine pourraient entraîner une sous-représentation des cas observés d'habitude.
- Seuls les cas répondant à la classification des cas confirmés telle qu'elle figure dans la liste du ministère de la Santé: Définition de cas — Maladie à coronavirus (COVID-19) sont inclus dans les comptes rendus de la Solution GCC.
- Un cas confirmé de réinfection, selon les définitions de cas provinciales, est associé à une seule enquête de cas. Les cas de réinfection incluent les cas de personnes (clients de GCC) ayant fait l'objet d'au moins deux enquêtes de cas confirmés pour lesquelles la case de réinfection est cochée comme un « Oui » après la première enquête.
- La classification d'un cas peut être révisée dans le cas des personnes ayant obtenu un résultat positif à un test réalisé dans un point de service.
- On entend par la date de déclaration, la date à laquelle les bureaux de santé publique ont été informés du cas.
- Les semaines de déclaration ont été établies pour correspondre aux semaines de surveillance utilisées par l'Agence de la santé publique du Canada pour la production de rapports sur l'influenza.
- Les cas symptomatiques ont été définis comme ceux pour lesquels des renseignements sur les symptômes (par exemple, la toux) ont été rapportés.

- Les cas asymptomatiques ont été définis comme ceux pour lesquels la réponse asymptomatique était « oui » et aucun renseignement sur les symptômes (par exemple, la toux) n'a été signalé.
- Toute comorbidité médicale signalée » comprend les cas où au moins un des facteurs de risque médicaux suivants de la Solution GCC a été signalé comme « Oui » : Anémie ou hémoglobinopathie, Asthme, Maladie pulmonaire obstructive chronique, Maladie cardiovasculaire, Cancer, Diabète, Immunodéprimé, Maladie hépatique, Trouble neurologique, Obésité, Post-partum, Enceinte, Maladie rénale, Tuberculose, Maladie chronique/condition médicale sous-jacente, Autre.
- Les comorbidités médicales sont susceptibles d'être sous-déclarées dans la Solution GCC.
 - Les données sont collectées et enregistrées par les bureaux de santé publique. Les renseignements n'ont pas été reliés aux bases de données administratives de santé contenant des informations sur la comorbidité.
 - Les données sur la comorbidité peuvent être déclarées par les cas ou leurs mandataires aux bureaux de santé publique et peuvent ne pas être confirmées ou déclarées par un prestataire de soins de santé.
 - Les cas classés dans la catégorie « pas de comorbidité » comprennent probablement des cas présentant une comorbidité médicale existante, mais le renseignement n'a pas été recueilli, signalé aux bureaux de santé publique ou enregistré dans la Solution GCC.
- Les hospitalisations comprennent tous les cas pour lesquels une date d'hospitalisation était indiquée ou pour lesquels la réponse « Oui » était fournie pour indiquer l'hospitalisation ou la présence aux soins intensifs au moment de l'extraction des données. Cela comprend les cas qui ont reçu leur congé de l'hôpital ainsi que les cas qui sont toujours hospitalisés. Les visites aux urgences ne sont pas incluses dans le nombre d'hospitalisations signalées.
- L'admission en USI inclut tous les cas pour lesquels une date d'admission en USI a été rapportée au moment de l'extraction des données. Il s'agit d'un sous-ensemble du nombre de cas hospitalisés. Elle comprend les cas qui ont été traités ou qui sont actuellement traités dans une unité de soins intensifs.
- La répartition du nombre de cas par région géographique est fondée sur l'emplacement du bureau de santé permanent. Cela équivaut au bureau de santé du SIISP où a été fait le diagnostic (BSD). Le BSD s'entend du bureau de santé publique sur le territoire duquel le cas résidait au moment de l'apparition de la maladie et pas nécessairement du lieu d'exposition. Les cas pour lesquels le BSD déclaré est le ministère de la Santé (pour indiquer qu'un cas n'est pas un résident de l'Ontario) ont été exclus des analyses.
- Les renseignements sur les hommes et les femmes présentés dans ce rapport proviennent du champ Sexe de Solution GCC et sont censés représenter le sexe attribué à la naissance.

- La source probable d'infection est déterminée en examinant les champs lien épidémiologique et état du lien épidémiologique dans Solution GCC. Si aucun lien épidémiologique n'est indiqué dans ces champs, les champs de facteurs de risque sont examinés pour déterminer si un cas a voyagé, a été associé à un foyer confirmé, a été un contact d'un cas, n'avait aucun lien épidémiologique connu (transmission communautaire sporadique) ou a été signalé comme ayant une source inconnue/aucun renseignement n'a été communiqué. Il se peut qu'aucun renseignement ne soit rapporté sur certains cas si le cas est introuvable, a été perdu pour le suivi ou a été transmis à la DGSPNI. Les cas présentant des facteurs de risque multiples ont été affectés à un seul groupe de sources d'infection probables qui a été déterminé hiérarchiquement dans l'ordre suivant :
 - Pour les cas dont la date d'épisode est le 1^{er} avril 2020 ou après: Associé à un foyer d'éclosion > contact étroit avec un cas confirmé > voyage > aucun lien épidémiologique connu > renseignement manquant ou inconnu.
 - Pour les cas dont la date d'épisode est antérieure au 1^{er} avril 2020 : Voyage > associé à un foyer d'éclosion > contact étroit avec un cas confirmé > aucun lien épidémiologique connu > renseignement manquant ou inconnu.
- Le nombre de décès est déterminé en examinant le champ relatif aux résultats dans la Solution GCC. Tout cas portant la mention « Fatal » a été inclus dans les données relatives aux décès. Le champ Type de décès de la Solution GCC n'est pas utilisé pour raffiner les données.
 - En l'absence de la date de décès, le champ relatif à la date de résultat portant la mention « Fatal » est utilisé à titre d'estimation.
- Dans la Solution GCC, les cas de COVID-19 pour lesquels la classification ou la disposition a généré l'un des messages suivants: ENTRÉ PAR ERREUR, NON CONFORME À LA DÉFINITION, IGNORER, CAS EN DOUBLE ou toute autre variation de ces mentions ont été exclus. Le nombre de cas provinciaux de COVID-19 peut comprendre des cas comptés en double si ces cas n'ont pas été identifiés et corrigés.
- Les éclosions en cours comprennent toutes les éclosions qui sont « ouvertes » dans la Solution GCC sans qu'une « date de fin déclarée » ait été enregistrée. Les éclosions fermées sont celles dont l'état est « fermé », qui ont une « date de fin déclarée » enregistrée dans la Solution GCC ou dont la date de début de l'éclosion (déterminée par la date d'apparition du premier cas, ou, si celle-ci est manquante, par la date de déclaration, ou, si celle-ci est manquante, par la date de création) se situe à plus de 5 mois de la date actuelle, même pour les éclosions dont l'état est « ouvert » dans la Solution GCC.
- Les éclosions sont déclarées par le médecin hygiéniste local ou son représentant, conformément à la Loi sur la protection et la promotion de la santé et les critères énoncés dans les documents d'orientation du ministère de la Santé.
- Les « cas associés aux éclosions scolaires » comprennent les cas liés à une éclosion, par type de classification d'école (primaire primaire/secondaire, secondaire, postsecondaire), qui répondait à la définition d'une éclosion scolaire selon le ministère de la Santé : Orientation COVID-19 : Gestion des cas, des contacts et des éclosions dans les écoles.

- Les types de classification des écoles sont définis par le ministère de l'éducation.
 - Les écoles primaires/secondaires comprennent les écoles publiques ou privées qui scolarisent les enfants dans une combinaison de niveaux élémentaires et secondaires (par exemple, de la maternelle à la 6e année, du secondaire 1 au secondaire 2, et de la maternelle au secondaire 5).
- Santé publique Ontario effectue des tests et des analyses génomiques pour les échantillons positifs pour le SRAS-CoV-2 en utilisant les critères décrits dans le document <u>SARS-CoV-2</u> (<u>COVID-19 Virus</u>) <u>Variant of Concern (VoC) S Screening and Genomic Sequencing for <u>Surveillance</u>de Santé publique Ontario.
 </u>
 - À partir du 6 décembre 2021, tous les spécimens admissibles revenant positifs à la COVID-19 d'un test PCR en Ontario feront l'objet d'un dépistage de la défaillance de la cible du gène S (SGTF) comme marqueur du variant Omicron.
- La nomenclature des lignées est dynamique. La dénomination et l'affectation des lignées PANGO peuvent changer par rapport aux rapports précédents à mesure que d'autres échantillons sont séquencés et analysés.
- Le statut de variant peut être mis à jour sur la base de preuves scientifiques. Les variants désignées comme VOC au Canada sont disponibles sur le site des <u>variants du SRAS-CoV-2</u>de l'Agence de la santé publique du Canada : Page Web des <u>définitions</u>, <u>classifications et actions de</u> santé publique au niveau national.
- La détection en laboratoire d'un variant préoccupant est un processus en plusieurs étapes. Les échantillons qui sont positifs au SARS-CoV-2 et qui présentent une valeur de seuil de cycle (Ct) ≤30, peuvent ensuite faire l'objet d'analyses génomiques pour identifier la lignée du VOC.
- Comprend tous les cas confirmés de COVID-19 de la lignée B.1.1.529 (Omicron) identifiés par l'analyse génomique ou si des informations manquantes sur la lignée ont été dépistées et identifiées comme ayant une défaillance de la cible du gène S (SGTF) et signalées dans Solution GCC au moment de l'extraction.
- Interpréter les tendances du VOC avec prudence en raison du délai variable nécessaire pour effectuer une analyse génomique après le test initial positif pour le SRAS-CoV-2.
- En raison de la nature de l'analyse génomique, les résultats des tests peuvent être complétés par lots.
- Les données pour le calcul du nombre de cas cumulés utilisent uniquement les données des champs sur la lignée et la mutation de l'investigation. Les modifications apportées à l'algorithme d'analyse des VOC peuvent avoir un impact sur les comptages et les tendances.
- Si un VOC est repéré par une analyse génomique, les cas initialement classés comme une mutation peuvent être mis à jour et déplacés vers la lignée appropriée (par exemple, B.1.1.529)

Méthodologie et mises en garde concernant les données : COVaxON

- La corrélation des données de COVaxON et de la Solution GCC dépend de la présence de codes d'identification personnelle dans les deux bases de données. Par exemple, si un client a été signalé à la fois dans COVaxON et GCC, mais que les codes d'identification personnelle (p. ex., numéro de carte Santé, date de naissance) n'étaient pas disponibles, il n'y aurait alors pas eu suffisamment de données pour identifier le client et l'inclure dans la corrélation.
- Les méthodes de traitement des données sur la prise du vaccin COVaxON sont décrites dans les notes techniques du rapport de surveillance de Santé publique Ontario, <u>Les répercussions de la</u> vaccination contre la COVID-19 et du programme vaccinal en Ontario.
- Les cas qui ont reçu au moins une dose d'un vaccin qui n'est pas autorisé par Santé Canada sont exclus du nombre de cas après la vaccination.
- Les définitions suivantes ont servi à décrire une infection par la COVID-19 après la vaccination : Remarque : Ces définitions sont susceptibles de changer.
 - Cas non vacciné: Les cas confirmés de COVID-19 sans preuve d'avoir reçu une dose valide du vaccin COVID-19 suite au couplage des données entre Solution GCC et COVAXON, ainsi que les cas qui ne sont pas encore protégés de la vaccination (0 à 13 jours après la première dose d'un vaccin COVID-19 autorisé par Santé Canada), car cette période depuis la vaccination n'est pas suffisante pour développer une immunité, ces cas ne sont donc pas considérés comme protégés par la vaccination.
 - Cas partiellement vacciné: personnes dont la date d'apparition des symptômes se situe au moins 14 jours après l'obtention de la première dose d'une série vaccinale de deux doses contre la COVID-19 autorisée par Santé Canada, ou de 0 à moins de 14 jours après la deuxième dose d'une série vaccinale de deux doses contre la COVID-19 autorisée par Santé Canada. Cet intervalle depuis la vaccination peut être suffisant pour acquérir un certain degré d'immunité, mais ces cas ne sont pas considérés comme étant entièrement protégés, car ils n'ont pas encore reçu la deuxième dose du vaccin ou ils ne l'ont reçue que récemment.
 - Cas post-vaccination (c.-à-d. chez une personne pleinement vaccinée): personnes dont la date d'apparition des symptômes se situe au moins 14 jours après l'obtention de la deuxième dose d'une série vaccinale de deux doses contre la COVID-19 autorisée par Santé Canada, ou au moins 14 jours après la première dose d'un vaccin contre la COVID-19 à dose unique autorisé par Santé Canada, ou de 0 à moins de 14 jours après la troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 autorisé par Santé Canada. Ces cas sont considérés comme étant entièrement protégés par la vaccination, toutefois, comme les vaccins ne sont pas efficaces à 100 %, il est possible qu'un petit nombre de cas soient recensés parmi les personnes pleinement vaccinées.
 - Cas après une troisième dose : personnes dont la date d'apparition des symptômes se situe au moins 14 jours après l'obtention d'une troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 autorisée par Santé Canada, après deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 autorisé par Santé Canada. La troisième dose est recommandée pour compléter une série primaire chez certaines personnes immunodéprimées et comme rappel en cas d'affaiblissement de l'immunité chez certaines populations, notamment les personnes âgées.

• Pour obtenir des renseignements supplémentaires et des notes techniques relatives aux infections par la COVID-19 après la vaccination, veuillez consulter <u>Cas confirmés de COVID-19</u> <u>après la vaccination en Ontario</u> de Santé publique Ontario.

Annexe A

Tableau 1A: Les semaines de déclaration et les plages qui correspondent aux semaines de surveillance utilisées par l'Agence de la santé publique du Canada pour la production de rapports sur l'influenza

Semaine de déclaration	Date de début	Date de fin
44	31 octobre 2021	2021-11-06
45	2021-11-07	2021-11-13
46	2021-11-14	2021-11-20
47	2021-11-21	2021-11-27
48	2021-11-28	2021-12-04
49	2021-12-05	2021-12-11

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Résumé épidémiologique hebdomadaire : Lignée B.1.1.529 de la COVID-19 (Omicron) ou défaillance de la cible du gène S (SGTF) en Ontario : Du 31 octobre 2021 au 11 décembre 2021. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2022.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.



© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022